

**KIT DIAGNOSTIC AVORTEMENTS OVINS :  
FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DES PRELEVEMENTS**

Elevage concerné (Nom, Prénom, Adresse) .....

N° de cheptel \_ \_ \_ \_ \_ Vétérinaire Sanitaire .....

**Commémoratifs :**

Nombre de femelles mises à la reproduction dans le lot : .....

Nombre d'avortements recensés - dans les 7 derniers jours : .....

- dans les 3 derniers mois dans ce lot : .....

N° Brebis ayant avorté : ..... Date d'avortement : \_\_ / \_\_ / 20\_\_

Stade de gestation : ..... Commentaires : .....

**Prélèvements joints (1) :**

- Tube sec   
  Tube EDTA   
  Ecouvillon endocervical ou cotylédonaire   
  Fragment d'encéphale ou ponction cérébrale   
  Avorton

**Analyses demandées et techniques préconisées :**

Maladies recherchées	(1)	Coût total	Prise en charge FRGDS NA (2)	Coût final éleveur (en € H.T.)
<i>Chlamydie (PCR)</i>	X	120,00 € HT sur l'avortée,  30,00 € HT par congénère	60,00 € HT sur l'avortée,  30,00 € HT par congénère	60,00 € HT
<i>Fièvre Q (PCR + sérologie)</i>				
<i>Toxoplasmose (sérologie)</i>				
<i>Bactério (salmonelle, listeria...) + mycologie + sérologie salmonelle</i>				
Autres (Border disease, anaplasmose...) à préciser : ..... ..... ..... ..... .....		Selon analyses choisies	Tarif négocié GDS Creuse	

Les analyses seront effectuées par le laboratoire sous réserve que les prélèvements adéquats soient joints et en bon état de conservation.

La prise en charge par GDS Creuse sera effective suite à la visite du vétérinaire sanitaire dans l'exploitation si les seuils d'intervention sont atteints et si l'éleveur est à jour du paiement de ses cotisations (se référer au dos du document pour plus de détails).

Date : \_\_ / \_\_ / 20\_\_

Signatures :

L'éleveur

Le vétérinaire sanitaire

(1) Merci de cocher la case correspondante

(2) **La prise en charge est limitée à 3 kits sur 12 mois par élevage**

**Seuils d'intervention** : 2 situations identifiées :

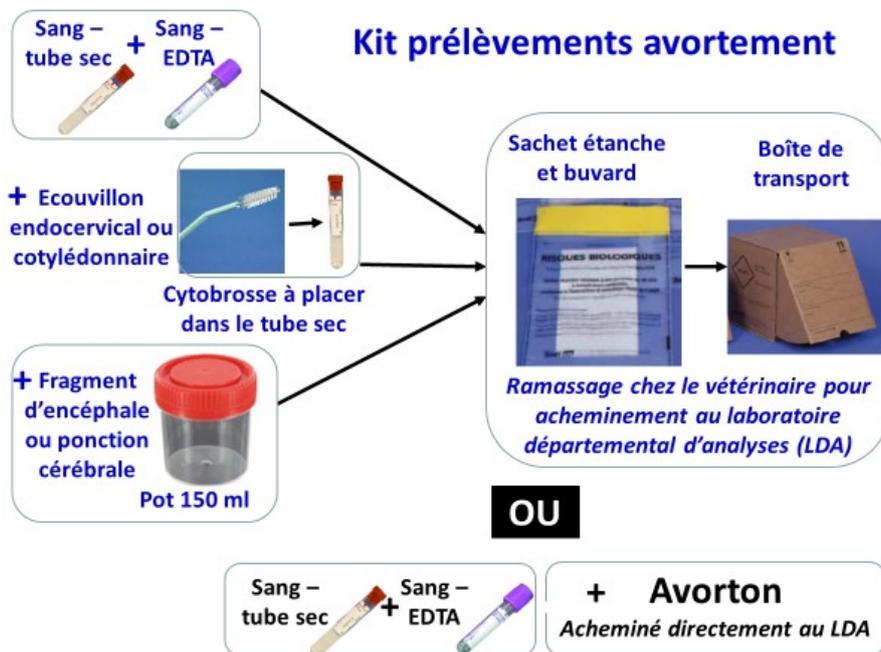
- Avortements rapprochés dans le temps : à partir de 3 avortements sur 7 jours ou moins, quelle que soit la taille du cheptel ou lot d'élevage
- Avortements espacés sur une période maximale de 3 mois, par lot de reproduction et sur la période de mise-bas :
  - Moins de 250 animaux : à partir de 4 % d'avortements (soit 2 avortements dans un lot de 50 animaux + 1 avortement par tranche de 25 femelles)
  - Plus de 250 animaux : à partir du 10<sup>ème</sup> avortement

**Maladies faisant l'objet d'une prise en charge (voir au dos)**

- Chlamydie
- Fièvre Q
- Salmonellose
- Toxoplasmose

Les recherches de **brucellose** (obligatoire dès 3 avortements sur 7 jours) et éventuellement de fièvre catarrhale (si suspicion déclarée auprès de la DDCSPP) sont effectuées et prises en charge par l'Etat dans le cadre de la police sanitaire de chacune de ces maladies.

**Prélèvements à effectuer**



Dans le cas d'une suspicion d'origine fongique, afin d'éviter toute contamination externe, il est demandé de recueillir le placenta in utero.

**Tableau récapitulatif**

Affections suspectées	Stade de gestation préférentiel de l'avortement	Analyse à privilégier
Chlamydie	fin de gestation	PCR
Fièvre Q	fin de gestation	PCR + sérologie
Salmonellose	à partir du 3 <sup>ème</sup> mois	Bactériologie + sérologie
Toxoplasmose	quel que soit le stade	Sérologie (PCR encéphale)

Dans tous les cas, les prélèvements devront être identifiés et acheminés rapidement (48 heures maximum), dans un emballage étanche, sous couvert du froid et avec cette fiche d'accompagnement.

Les grands principes retenus face à un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur la brebis ayant avorté et/ou l'avorton dans la mesure où, pour l'agent concerné, il est admis ou démontré que l'excrétion est concomitante de l'avortement.
- Rechercher les anticorps chez les brebis ayant avorté et sur les congénères. L'échantillon pourra être complété par des brebis ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent pathogène sans oublier les mères d'agneaux mort-nés.

C'est l'objet du nouveau kit avortement, associant diagnostic direct et indirect sur l'avortée et sur les congénères (minimum 3 brebis).